

## **PREAMBULE**

L'annexe du SGPA-UNSA/Autoroutes fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le bilan, avant répartition, est d'un montant égal à 21040.50 €. Le compte de résultat de l'exercice présente un bénéfice de 12868.84€.

Les comptes 2018 ont été approuvés conformément aux statuts du syndicat SGPA-UNSA/ Autoroutes lors de l'assemblée générale qui s'est tenu à Orléans le **22 MAI 2019**.

### **Annexes des comptes**

**clos le 31 décembre 2018**

#### **1. PRÉSENTATION DU SYNDICAT**

Le syndicat SGPA-UNSA /Autoroutes a été constitué le 20 janvier 1991, les statuts ont été modifié le 16 octobre 2016 déclaré 10 janvier 2017 en mairie de Saran (45). Il est affilié au Syndicat National Autonome (UNSA / Autoroutes), qui adhère à l'UNSA Transport, organisation constitutive de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA).

Le syndicat autonome COFIROUTE a vocation à se développer au sein de la société COFIROUTE et compte à ce jour 100 adhérents.

#### **2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

- Une baisse du nombre d'adhérents.
- Participation de délégués au conseil national de la FAT UNSA/Autoroutes à COLLIOURE en Juin 2018.
- **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes du syndicat ont été établis sur la base d'une comptabilité d'engagement tenue conformément aux principes énoncés par le plan comptable général (règlement 99-03), et par l'avis CNC 2009-07 du Conseil National de la Comptabilité (Règlement 2009-10 JO du 7 janvier 2010).

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrale des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,  
Image fidèle,  
Comparabilité,  
Régularité,  
Sincérité,  
Permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CREANCES : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation doit être enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieur à leur valeur comptable.

COMPTES DE CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres du syndicat peuvent être constitués :

- Du report à nouveau
- Du résultat de l'exercice
- Et éventuellement, des réserves constituées pour faire face aux dépenses découlant des événements pluriannuels.
- 

REGLES DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS :

Les charges et produits enregistrés en comptabilité concernent l'exercice 2015.

#### **4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :**

##### **4.1 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**

**4.1.1 ETAT DES CREANCES** Aucune créance au 31/12/2018.

**4.1.2 ETAT DES DETTES** Aucune dette

##### **4.2 TRESORERIE :**

Le syndicat dispose de deux comptes bancaires auprès du Crédit Mutuel :

- Un compte chèque qui présente un solde débiteur au 31/12/2018 de -520.96 €
- Un compte livret qui présente un solde créditeur au 31/12/2018 de 23000€
- 

##### **4.3 FONDS PROPRES**

###### **4.3.1 VARIATION BILAN**

Aucun.

COMPTES	BILAN D'OUVERTURE	AUGMENTATION POSITIF	DIMINUTION NEGATIF	VALEUR A LA CLOTURE
REPORT A NOUVEAU		7 610,20		7 610,20
RESULTAT 2017		4 430,30		
RESULTAT 2018		12 868,84		12 868,84
TOTAL	0,00	24 909,34	0,00	20 479,04

#### **4.3.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU BENEFICE**

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 de 12868.84 € sur le report à nouveau.

#### **5 . NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

##### **5.1 COMPOSITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION**

- Des cotisations des adhérents : 4000 €
- De subventions dans le cadre du droit syndical : 20583.33 €

##### **5.2 COMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION**

On constate globalement des dépenses en diminution par rapport à 2017, en particulier sur les frais de déplacement.

Le détail des autres charges est indiqué dans le compte de résultat.

##### **5.3 DETERMINATION DES SEUILS**

LIBELLE	MONTANT
Cotisation de l'exercice	4000.00 €
Subventions	20583.33€
Autres produits de gestion courante	
Produits financiers	€
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNEE</b>	<b>24583.33€</b>

#### **6. CONTRIBUTIONS EN NATURE :**

Mise à disposition par COFIROUTE pour le fonctionnement du syndicat, d'un local, de matériel informatique, ligne téléphonique fixe, et trois téléphones portables.

#### **7. INFORMATIONS DIVERSES**

Le syndicat n'emploie pas de personnel salarié.

#### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

